

Compte tenu de la crise sanitaire et considérant que la salle ordinaire des séances de Conseil municipal ne permet pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire a décidé de tenir la réunion du Conseil municipal dans la salle des Fêtes, permettant ainsi une superficie de 4m² minimum par personne présente.

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est donc réuni en Salle des Fêtes, sur la convocation en date du treize janvier deux mille vingt et un, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Monsieur LEJEUNE :

« J'ai eu un échange avec un membre du Conseil municipal, Pierre CHICAUD. Très pris, à la fois par son métier et par les formations qu'il fait à MARSEILLE, il a décidé, afin de se consacrer pleinement à cela et ne pas être systématiquement absent de nos débats, de présenter sa démission fin de semaine dernière. La démission des conseillers municipaux ayant une application immédiate, nous avons convoqué la personne suivante dans l'ordre de la liste, à qui je souhaite la bienvenue à nos travaux de ce soir, il s'agit de Martine BIENVENU qui revient autour de cette table. »

Etaient présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, VIARD, CASTILLE, DONY, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, HOANG, MARNIER, BORIE, VINCENT, LEPINE, BIENVENU, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, ALLARD, LEROY.

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX

Madame Martine ESCURE a donné pouvoir à Madame Nathalie DONY

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Françoise PUYCHEVRIER a donné pouvoir à Madame Brigitte JAMMOT

Madame Patricia MOUTAUD est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour adressé le 13 décembre aux membres du Conseil Municipal comporte les points suivants :

1. Débat d'Orientations Budgétaires
2. Subvention CCAS
3. Construction d'un centre de secours à La Souterraine
4. Adhésion Plante et Cité
5. Marché de fournitures administratives et scolaires
6. Création d'un poste de placier receveur
7. Passation du contrat d'assurance statutaire des personnels stagiaires et titulaires IRCANTEC
8. Convention CNRACL
9. Modification des statuts du SDEC
10. Convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine
11. Convention de mandat d'assistance de maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune
12. Convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques
13. Convention de mise à disposition gratuite de locaux à M. le Procureur de la République
14. Contrat de bail avec la DGFIP

15. Enquête publique unique sur la demande présentée par le syndicat mixte contrat de rivière Gartempe
16. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019
17. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019
18. Adhésion Village Etape pour 2021

Monsieur LEJEUNE propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, suite à la réunion du lundi 18 janvier de la commission Travaux - Urbanisme concernant une DIA et l'exercice d'un droit de préemption.
L'ordre du jour est adopté tel que proposé par Monsieur LEJEUNE.

⊙ **Information du Conseil municipal :**

Création d'un nouveau site internet pour la commune

La collectivité a lancé en décembre 2020 une consultation sans publicité, conformément au code de la commande publique, pour la création d'un nouveau site internet pour la mairie.

Le candidat qui a fait la meilleure offre est la société STRATIS pour un montant de 10 529 € HT.

Contrat de location avec la MEF

A partir du 1^{er} octobre 2020, la MEF loue un bureau supplémentaire. Le montant total de location s'élève à 486,19 € H.T. pour une surface totale de 63,06 m².

Décisions du Maire relatives à la réalisation de prêts (jointes en annexes).

⊙ **Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux des 17 novembre et 15 décembre 2020**

Les comptes rendus des conseils municipaux des 17 novembre et 15 décembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

1. Débat d'Orientations Budgétaires

Les résultats estimés de l'année 2020 ainsi que les éléments contenus dans la loi de finances 2021 permettent d'alimenter le Débat d'Orientations Budgétaires qui doit se tenir 2 mois avant le vote du budget primitif.

Le dossier précisant les principales orientations qui sont soumises au débat a été adressé à chaque conseiller municipal et est annexé à la présente délibération.

Monsieur LEJEUNE :

« Le Débat d'Orientations Budgétaires, rendez-vous habituel des collectivités, est l'occasion, pour nous, de faire un bilan de l'exercice budgétaire passé et de proposer les orientations de l'année à venir. Le moins que l'on puisse dire c'est que notre année, comme pour le monde entier, a été fortement impactée par l'actualité sanitaire. Cette crise sans précédent a des impacts forts sur l'année 2020 et aura, sans nul doute, un impact fort sur l'année 2021. Pour autant, nos résultats budgétaires ont, encore une fois, de quoi faire des envieux. L'épargne nette, c'est-à-dire le résultat annuel une fois tout déduit, est de 425 000 €, confortant la santé financière héritée de la précédente municipalité.

425 000 € d'épargne nette contre 508 000 € en 2019 et cela malgré l'impact de la COVID, approximativement 100 000 €, et les coupes sombres imposées par l'Etat (15 000 € en DGF, 60 000 € de SPIC, etc.).

Dans le même temps, notre investissement n'a pas faibli, principalement grâce à notre capacité, tout comme l'équipe précédente, d'aller chercher des financements importants. Notre endettement diminue, passant de 6,5 millions

d'euros en 2014 à 4,7 millions d'euros aujourd'hui. Cet effort nous permet de recouvrer une autonomie budgétaire alors que la plupart des collectivités ont, dans le même temps, aggravé, voire lourdement aggravé leurs emprunts. En termes budgétaires, nous poursuivons les efforts de l'équipe précédente et pouvons nous enorgueillir de faire presque aussi bien. Voilà pourquoi nous vous proposons des orientations confortant ce bilan et le projet. Pour ce qui est du fonctionnement, ne pas toucher aux taux d'imposition communaux, poursuivre le désendettement et maintenir un niveau d'investissement important. Côté investissement, cette fois, de lourds travaux sont prévus avec le fil rouge de notre mandat : l'écologie et la transition énergétique, poursuite des travaux de requalification, réhabilitation et extension de la gendarmerie, sécurisation de la ressource en eau, pour les plus importants budgétairement. En résumé, même si la période actuelle a de quoi inquiéter et que l'Etat a tendance à toujours plus se désengager des collectivités, nous pouvons demeurer sereins quant à la gestion de notre propre collectivité. Je passe la parole à Patrice FILLoux pour l'exposé du débat. »

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

« Merci Etienne pour ce préambule aussi nécessaire que précis dans un contexte particulier. Je serai un peu plus long que ce que tu viens de présenter. Pour revenir au DOB, je vais citer Isabelle MAZEIRAT qui m'a précédé dans cette mission, « je vais essayer de faire œuvre de pédagogie, notamment pour ceux qui n'ont pas l'habitude de participer à cet exercice du Débat d'Orientations Budgétaires ».

Tout d'abord, je voudrais m'associer aux remerciements du Maire, remercier les services financiers de la commune de La Souterraine qui ont œuvré, avec à leur tête, Véronique ALONZO en sa qualité de responsable des services financiers et, de surcroît, dans un contexte difficile et instable de crise sanitaire, ce qui n'est appréciable pour personne et encore moins pour la comptabilité mais également dans un contexte d'une année d'élections municipales où chacun, élu comme agent, cherche sa place, présente beaucoup d'attentes et dont certaines prennent plus ou moins de temps pour être satisfaites.

Je voudrais également remercier les membres de la commission finances pour la qualité des échanges dans des conditions parfois compliquées (éloignés de cette commission par isolement ou en visio) et qui a étudié ce DOB avec une quasi-unanimité sur l'analyse et la projection ; je salue le travail du groupe majoritaire pour sa participation à la réflexion interne et les échanges ayant abouti à ces orientations que nous allons vous proposer.

Compte tenu du contrôle de la chambre régionale des comptes et des échéances à respecter pour fin janvier, nous avons préféré repousser ce débat de quelques semaines. Sans être tout à fait certain des chiffres, nous nous rapprochons de ce qui sera présenté début mars pour le vote du budget, des ajustements devant venir compléter les données de ce soir.

Alors, cet exercice est un exercice plus ou moins facile selon les années, mais, cette année, je ne l'apprendrai à personne, il fut très difficile et mouvant voire incertain. Avec cette nouvelle année 2020, nous avons hérité d'un exercice 2019 largement bénéficiaire et d'une mandature 2014-2020 plutôt très positive. Les chiffres et tableaux pluriannuels en témoignent.

Ils seront accessibles pour les administrés très prochainement, démontrant la transparence qui nous anime et la volonté démocratique sur laquelle nous nous sommes engagés.

Cela a été dit, le Débat d'Orientations Budgétaires précède le vote du budget, il comporte deux parties principales :

- l'analyse rétrospective, mais partielle comme je le précisais précédemment,
- et une analyse prospective sur ce que nous prévoyons, notamment quelles sont nos orientations, quels sont les engagements que nous envisageons et nous aborderons également la structure et la gestion de la dette.

Je vais donc essayer de vous donner les éléments utiles à la réflexion afin de débattre comme il se doit.

En pages 2 à 5, vous trouvez les éléments de contexte sur lesquels nous nous sommes appuyés. Un bref résumé sur l'économie mondiale si elle est très partielle, démontre un contexte inhabituel avec des vagues sanitaires entrecoupées de vagues économiquement incertaines et un PIB en recul de - 9 % (versus celui de la zone Euro de - 8 %) avec un espoir de rattrapage à l'horizon fin 2021-début 2022 selon certains analystes, économistes et peut-être aussi selon certains optimistes...ils sont parfois les 3 à la fois !

Le contexte financier national n'est pas plus favorable, le recul du PIB étant estimé à -11 %, les lois de finances rectificatives se succédant et amorçant le plan France Relance. Le taux de chômage est reparti à la hausse avec de difficiles espoirs de ralentissement dans les mois qui viennent.

Afin d'aider les collectivités territoriales, l'Etat a permis l'étalement sur 5 ans des charges liées à la gestion de la crise (achats, nettoyage, aides économiques, surcoûts, subventions...). Cela ne sera pas notre cas compte tenu de nos bons résultats. En complément, la stabilisation de la DGF, l'automatisation du FCTVA (dont les effets ne seront visibles pour nous qu'en 2022), le plan de relance et la continuité de la suppression de la taxe d'habitation sont autant d'éléments de contexte qui nous encouragent à la prudence tout en maintenant le cap sur lequel nous reviendrons. En ce qui concerne le plan de relance et les subventions DETR, nous notons une accélération des dotations d'Etat sur la rénovation énergétique et le virage écologique (j'y ferai référence plus tard dans mon propos). Nous axerons notre regard et nos orientations dans ce domaine bien évidemment comme nous nous y sommes engagés.

Pages 5 à 7, l'analyse rétrospective démarre par nos ressources de fonctionnement en recul de 2,38 % (versus tendance nationale à + 1,3 % annoncée par le ministre aux finances publiques et à la relance) :

Nous avons regroupé (page 6) dans un tableau et un diagramme l'ensemble de ces recettes vous permettant d'avoir, en un coup d'œil, une représentation de la répartition. Puis, vous avez une analyse par ligne. De manière générale, la DGFIP nous informe que sur les recettes de fonctionnement, en 2019, le ratio national de la moyenne de la strate à laquelle nous appartenons est inférieur (1 181 €/habitant) à notre propre ratio (1 201 €/habitant) sur la même année. On constatera cependant que le rapport s'améliore par rapport à 2020 (1 162 €/habitant).

Sur le FCTVA (page 7), de moins en moins de dépenses y sont éligibles d'où une baisse régulière.

Sur la DGF (page 7), j'aimerais nuancer le commentaire sous le tableau.

- D'une part, la baisse globale de dotation de base a diminué de plus de 50 %, passant en 6 ans de 897 K€ à 445 K€ ;
- D'autre part, cette baisse sensible n'est pas compensée par l'augmentation de certaines autres comme la dotation nationale de péréquation ;
- Enfin, la dotation de solidarité rurale (DSR) cible est supprimée en 2021 et les autres parts DSR ont tendance à diminuer. Nous avons souvent évoqué que La Souterraine supporte les charges de centralité et même si on nous oppose que certaines charges ont été transférées à la Communauté de Communes, il semblerait bien que la baisse finisse par s'accélérer, c'est ce que nous craignons.

Pour revenir sur les critères de DGF, nous sommes confrontés à une réelle difficulté de lecture. Le montant de cette DGF est, certes, basé sur la population et nos ratios mais également sur la superficie de la commune, sur une part dite « salaires » de l'ancienne taxe professionnelle compensée ici par l'Etat, au potentiel fiscal des foyers sostraniens. Sur chacun de ces critères, les services de l'Etat appliquent un coefficient tantôt multiplicateur tantôt pondérateur bien complexe, sans oublier le fameux écrêtement appliqué régulièrement. Nous prêtons à toutes nos grands-mères du monde cette fameuse expression : « quand il y a du flou, il y a un loup » Et bien là, je dois dire qu'elles ont bien raison, mais nos grands-mères ont souvent raison !

Toujours en page 7, nous abordons la fiscalité communale et nous observons que la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît et sera compensée par l'Etat à l'euro prêt. Ce que nous ne savons pas aujourd'hui c'est, comme d'habitude avec l'Etat, si la compensation se fait sur l'année de référence de mise en place c'est à dire 2019 ou si la compensation évoluera dans le temps et sur quels critères. Les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2008 pour la part communale ; les bases ont, elles, sensiblement augmentées. Si l'on compare aux villes de même strate, 2 phénomènes s'opposent ou se complètent : d'une part, nous sommes supérieurs à la moyenne de la strate, d'autre part, à comparaison de communes que nous connaissons bien comme Ambazac, Aixe sur Vienne ou Argenton sur Creuse, nous constatons des choix différents. Ce constat tend à démontrer qu'une juste analyse doit lier les taux aux ratios et indicateurs ; on ne peut se contenter de dire qu'il y a « trop de fiscalité », cela doit être mis en relation avec les services à la population, l'appui au monde associatif et au soutien à l'économie locale par des investissements forts. Vous le verrez dans nos orientations, nous traçons cette route.

En page 9, les droits de mutation (qui concernent les changements de propriétaires) subissent un tassement mais restent cependant supérieurs à la période 2014-2017.

A partir de cette page 9, les dépenses réelles de fonctionnement qui restent stables à hauteur de 5 425 k€ (+ 0,09 % versus le niveau national à + 0,4 % toujours selon le ministère aux finances publiques). Cette dépense réelle de fonctionnement par habitant est de 1 037 € en 2019 pour une ville de même strate que la nôtre alors que notre ratio est de 1 019 € sur la même année. En 2020, elle est de 972 €/habitant. Sur une rétrospective, nos dépenses ont baissé de 10 % depuis 2014, signe de maîtrise et de bonne gestion.

En page 11, les charges à caractère général témoignent de l'effet COVID-19 avec des dépenses directes sur cette crise à hauteur de 100 000 € comprenant différents achats pour la sécurité de tous, public et agents, l'adaptation des postes de travail pour les mêmes raisons sécuritaires, les bons d'achats etc... Il apparaît difficile de tracer la réalité de certaines activités qui se sont trouvées au ralenti du fait de la crise. Des dépenses n'ont pas eu lieu, des recettes non plus par ailleurs.

Sur les charges de personnel, elles progressent de 2,05 % mais restent stables sur plusieurs années autour de 3 000 K€. Ce montant est impacté par les éléments que vous trouvez dans le document, l'évolution des personnels tant par l'âge, la technicité que par la valorisation des concours obtenus et l'engagement ou à travers le PPCR (parcours professionnel carrières et rémunération). Le renforcement du service urbanisme mutualisé est aussi un effet des charges de centralité comme pour les permis et pièces d'identités. Les recrutements sur 2 dispositifs-outils du déploiement de l'offre culturelle et touristique (Micro-Folie et Cinéma) font augmenter ce chapitre mais nous le voyons davantage comme un investissement sur l'avenir et la dynamisation du territoire. Souhaitons que 2021 et les années suivantes nous permettent de confirmer nos espoirs, les premiers chiffres de fréquentation étant intéressants. Quelques atténuations de charges viennent compléter le tableau. La collectivité joue son rôle social en accompagnant quelques emplois aidés ; si on ne peut se réjouir sur ces emplois précaires et que nous aimerions les embaucher de manière pérenne, nous apportons notre contribution à l'intégration de publics à accompagner tout en ayant à l'esprit la notion de tremplin.

A partir de la page 12, nous abordons la gestion financière communale et nous pouvons nous satisfaire de présenter ces données. Notre épargne nette est l'indicateur, peut-être, le plus pertinent puisqu'il traduit ce que l'on peut investir une fois que nous avons tout payé. Inférieur à 2019 mais dans un contexte où l'épargne nette avait été florissante, nous restons en 2020 à un niveau convenable ce qui nous laisse entrevoir une capacité d'investissement satisfaisante. Ce résultat est meilleur que sur la période 2014-2018. Notre

épargne brute permettant d'investir a baissé de 10,7 % (versus le chiffre national selon les mêmes sources avec un recul national de -17 %).

En page 14, sur la section d'investissement, les dépenses ont été engagées à hauteur de 67 % du prévisionnel, les travaux sur la chapelle du Sauveur étant moins importants que prévus. Certaines participations à des travaux n'ont pas été réalisées en 2020 comme les 10 logements Creusalis à La Jéraphie, la caserne des pompiers et la réhabilitation de celle de la gendarmerie. Les principales réalisations 2020 permettent de voir sur le tableau un montant de 2101 k€ essentiellement dû aux gros travaux de l'Eglise, de la Font aux Moines et de Jules Ferry. Au-delà des programmes, c'est le soutien à la vie scolaire, poumon de notre ville, au cœur historique patrimonial et enfin les artères de notre ville qui sont valorisés. Dame sostranienne se porte bien mais nécessite une surveillance de chaque instant !

Enfin, notre souhait est de toujours investir selon les besoins de la ville, des sostraniens et par soutien au tissu économique local.

Comme vu en commission des finances, vous avez page 15, la liste des principaux programmes réalisés et en cours en 2020 et ceux soldés sur cette même année.

La page 16 aborde, elle, les notions de dette :

-L'annuité diminue grandement et devrait atteindre les 200 000 € sur la période 2014-2021 et si je reprends la comparaison avec les villes de mêmes strates (Ambazac, Aixe, Argenton), elle peut être flatteuse ; en effet, nous sommes à l'identique voire largement inférieur.

-Vous l'avez vu dans les informations du maire, un emprunt de 200 000 € a été contracté pour le budget principal et un autre de 10 000 € pour le budget eau (nous y reviendrons mais pour ce dernier c'est un signe allant dans le sens de nos choix sur les tarifs votés au dernier conseil).

-La toxicité de l'encours de la dette est nulle.

-Notre capacité de désendettement est historiquement bonne à hauteur de 3 ans et 2 mois mais il sera difficile de faire mieux à l'avenir.

-Les taux moyens d'emprunts vont de 2,80 % pour le budget principal à 3,78 % pour celui de l'eau.

-La page 17 présente un état davantage détaillé.

(Précision : ici, le nombre d'habitants affiché n'est pas un arbitrage de notre part, il est celui de l'INSEE avec les comptés à part mais celui qui est utilisé en comptabilité).

Vous obtenez page 18 à 20, les états provisoires des 3 budgets. Nous y reviendrons lors du vote du budget. Sur le budget principal, le résultat de l'exercice cumulé au résultat antérieur permettrait de financer le besoin de financement de la section d'investissement ; sur le budget assainissement, les 2 sections devraient être excédentaires nous permettant d'envisager le financement de travaux si besoin ; enfin, sur le budget eau, vous remarquez que l'emprunt et l'application des modifications de tarifs votées en décembre se justifient pleinement.

Tenant compte du contexte actuel, des enjeux pour les sostraniens et de nos capacités financières, nous proposons un engagement fort qui passera par :

- la poursuite du désendettement de la collectivité ;
- la non-augmentation des taux d'impositions pour la part communale ;
- le maintien du soutien au monde associatif local ;
- la poursuite de l'investissement local en appui au tissu commercial et économique.

Dans un environnement national qui continue à être incertain, une crise sanitaire qui laisse des traces pour plusieurs années, il convient de maintenir une vigilance accrue sur le niveau de l'épargne brute, qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. La préservation d'un niveau satisfaisant d'épargne doit être le fondement de la préparation de ce budget et de ceux qui vont suivre afin, d'une part, d'assurer la couverture du remboursement de la dette en capital, d'autre part, de préserver le niveau d'investissement de la ville.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'en poursuivant la maîtrise de l'évolution des charges courantes de fonctionnement et les efforts de recherche d'économies et d'optimisation.

Notre prospective prévoit en partant du BP 2020 une évolution inférieure à - 1,20 % entre 2020 et 2021 et conforme à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Les charges de personnel seront impactées, nous l'avons déjà évoqué, par le nouvel équipement Micro-Folie et la gestion du cinéma. La candidature à l'AMI Nouvelle Aquitaine par le recrutement d'un ETP pour poursuivre nos actions de dynamisation du centre-ville devrait aboutir prochainement. Le poste budgétaire « charge du personnel » sera également impacté par : le point d'indice gelé, le dispositif PPCR, la prime précarité, le GVT. Nous portons une attention particulière depuis plusieurs années sur les départs en retraite, les réorganisations, les évolutions de missions ; nous poursuivons cette gestion prévisionnelle.

Sur les charges à caractère général, nous poursuivons notre intention de maîtriser ce poste tout en tenant compte de l'incompressibilité de certaines charges. Nous allons subir une hausse de la prime d'assurances dommage aux biens du fait de notre sinistralité et là aussi notre vigilance s'accroît.

En préambule de la page 24 et les suivantes, nous devons faire des choix entre ce débat et avant le vote du budget ; ces choix budgétaires respecteront nos engagements cités précédemment et les orientations qui vont suivre. Un emprunt au maximum de 500 000 € sera proposé ce qui permet de maintenir, un niveau d'investissement élevé, certains programmes étant largement subventionnés (nous déposerons avant la fin Janvier, des dossiers DETR plan de relance sur des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics : désamiantage et isolation tennis couvert, école Jules Ferry, gendarmerie, menuiserie salle des fêtes, chaufferie bois, MJC, Mille clubs, menuiserie ancienne mairie sans aucune certitude d'être accompagné).

Au sujet de l'emprunt, une question avait été posée par Mme PUYCHEVRIER lors du dernier CM au sujet de la garantie d'emprunt consentie par la collectivité : à ce jour elle s'élève à 7 400 K€ (CH, CREUSALIS, FJT, GIP Traces de pas et Maison Familiale Creusoise) et 460 K€ sur 2020 (CREUSALIS).

Compte tenu des programmes en cours et de nos capacités, nous sommes limités dans nos projets vous l'avez compris, mais les principaux programmes proposés sont les suivants :

- Requalification urbaine Boulevard Mestadier (budget principal et budget eau) ;
- Réhabilitation de l'éclairage public (économie d'énergie) boulevard Mestadier, Rue Haute St Michel, rue du Guichet, Place Amédée Lefaure et réaménagement des installations d'éclairage public place Bernhausen, Rue du Peu de Sédelle et début de la rue Malherbaud ;
- Grosses réparations Ecole Jules Ferry Isolation ;
- Participation à la construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers ;
- Eglise dernière tranche : Bas-côté Sud ;
- Etude chauffage Mairie, Salle des fêtes, ancienne mairie ;
- Acquisition des divers équipements et matériels pour le fonctionnement des services et des écoles : matériel informatique, véhicules, tracteur et épareuse, petits outillages, petits matériels... ;
- Gendarmerie : réhabilitation, caméra de vidéo protection, extension ;
- Récupération d'eau pour arrosage ;
- Budget eau : travaux AEP Le Poirier/Bridiers ;
- Budget assainissement : tronçon CC Yves Furet / établissement Picoty.

Nous pourrons compter pour financer ces travaux sur :

- Le FCTVA à hauteur de 320 K€ en investissement ;
- La dotation aux amortissements à hauteur de 218 K€ ;
- Les subventions DETR dont la hauteur n'est pas encore connue mais porterait outre les dossiers cités sur : mobilités douces Mestadier, escalier de sécurité

et clôture école Fossés des Canards, l'éclairage public place Bernhasuen, rue du Peu de Sédelle et rue de Malherbaud ;

- La subvention État pour accompagner la Micro-folie à hauteur de 50 % ;
- La subvention de la DRAC à hauteur de 50 % sur le programme de l'église ;
- Le FNADT (Fonds d'Aménagement et de Développement des Territoires) à hauteur de 24 K€ pour la Micro-Folie ;
- Le Fonds de mobilité active à hauteur de 86,4 K€ sur l'aménagement de la rue du Puycharraud ;
- Les subventions de la Région à hauteur de 15 % sur le programme de l'église et 15 % sur le programme de la Micro-folie ;
- La taxe d'aménagement à hauteur de près de 20 K€ ;
- Le produit des cessions est un peu incertain puisqu'il dépend de nos ventes.

Comme mentionné précédemment, la commune reste prudente mais sereine quant à sa capacité à dégager un niveau d'épargne et d'autofinancement suffisant pour financer ses projets d'investissement. Comme les communes françaises qui ont fait le même choix de ne pas avoir recours à l'augmentation de la fiscalité, le financement des investissements requiert un certain endettement conciliable avec nos capacités de financement et avec le remboursement de notre dette.

Alors que les annonces de déclin démographique semblent affoler certains, nous gardons le cap parce que, d'une part, la tendance sur plusieurs années n'est pas rectiligne à la baisse, ensuite, parce que nous sommes certains que nos actions contribuent à animer un territoire reconnu par tous comme dynamique et attrayant, car nous croyons aussi que le territoire a cumulé plusieurs handicaps dont le traumatisme du textile dans les années 80 et celui de l'industrie depuis 2017. Nous nous indignons que les promesses du gouvernement actuel ne soient aucunement tenues depuis la visite en ce lieu du ministre de l'économie lors de la crise GM&S. Là aussi, il serait illusoire de croire ou laisser croire que ces crises n'ont pas d'impact sur la démographie. Nous croyons donc que nous avons été élus pour tenir le cap fixé, que la gestion est saine et que les orientations proposées vont dans ce sens en toute transparence pour l'appui de l'économie locale et du dynamisme associatif. Enfin, parce que la démographie n'est pas une fin en soi mais servir les administrés en est une, non pas quoiqu'il en coûte mais quel que soit leur nombre.

Et pour terminer, nous attendons sereinement le contrôle de la chambre régionale des comptes car cette opération nous permet de valoriser nos actions et nos choix opérés durant ces 6 dernières années. C'est un travail énorme réalisé par les services mais qui tend à nous sensibiliser sur les impacts sociaux et sociétaux des orientations municipales. Nous aurons les premiers éléments a priori en juin ; nous y attendons quelques recommandations, d'une part, parce que tout contrôle débouche sur celles-ci et, ensuite, car cela permet d'enclencher une démarche qualité pour planifier - agir - évaluer - réajuster. Il est également là le sens de notre action collective municipale.

Vous avez bien voulu m'accompagner dans ce voyage comptable et financier. Je sais avoir été assez long voire trop, la pédagogie présente cet inconvénient parfois. J'espère ne pas vous avoir perdu. Je réitère mes remerciements aux services. Nous continuons de nous apprivoiser mutuellement. Au-delà le contexte sanitaire, on a souvent omis de parler du contexte post-électoral un peu particulier pour une majorité et des oppositions. J'espère avoir donné suffisamment de place et su apporter les réponses aux questions avec transparence et démocratie !

Madame JAMMOT :

« Je vais faire une intervention générale, n'ayant pas de questions particulières, le document est habituel, nous en profitons pour remercier les services pour la réalisation de ce document qui s'est enrichi au fil des années. Ce document fait état du contexte international, national et local et des perspectives pour la collectivité.

Sur le contexte, nous n'en rajouterons pas, tant il est vrai que la crise, qui s'est abattue sur nous, a modifié toutes les prévisions économiques et financières, y compris celles de 2021, bâties au dernier trimestre 2020, à un moment où l'on pouvait espérer une accalmie. La crise est, hélas, durable, le monde d'après ne ressemblera pas au monde d'avant. La France est déjà endettée à plus de 100 % de son Produit Intérieur Brut et cela va atteindre des plafonds abyssaux, légués aux générations futures mais c'est le prix à payer pour soutenir l'emploi et l'économie et assurer une protection sociale qu'on ne trouve dans aucun autre pays d'Europe et qui contribue largement avec le plan de relance à expliquer notre résistance.

Nous devons donc, au plan local, soutenir l'investissement puisque, bien sûr et vous l'avez dit, les collectivités locales représentent une part très importante de l'activité des entreprises mais on doit aussi s'adapter, changer nos méthodes de fonctionnement, réfléchir à des mutualisations puisque les dotations de fonctionnement, hélas, continueront de diminuer surtout quand la population diminue, ce qui est notre cas.

Cependant, comme nous avons pu l'observer ces derniers mois, la crise recèle aussi une chance pour les territoires ruraux, et plus spécialement pour des communes telles que la nôtre placée à la croisée des chemins et à une distance raisonnable de la région parisienne pour peu que nous sachions nous emparer de cette opportunité et je vais y revenir.

Pour ce qui concerne les paramètres financiers de la commune, dotations de fonctionnement : oui, on a perdu et on va perdre encore de la DGF et de la DSR péréquation puisque nous avons perdu de la population mais pas uniquement puisqu'il semble, quand on a des résultats tels que les nôtres, qu'on perde aussi des dotations, c'est un gros problème, je vous l'accorde. C'est vrai que l'on a perdu beaucoup de DGF mais qu'il y avait quand même eu, même si elles n'étaient peut-être pas à la hauteur de nos attentes, des compensations en matière de dotations de solidarité rurale et de DETR, de manière assez conséquente, je l'avais souligné l'année dernière. Ce sera moins le cas cette année. Il nous reste la fiscalité, bien sûr, que nous voulons tous stabiliser en dépit de la hausse des bases, l'emprunt que nous ne souhaitons, ni les uns, ni les autres, actionner outre mesure.

Les autres leviers, c'est la richesse, pour nous, produite par des investissements productifs et l'accueil de populations nouvelles.

Vous nous dites favoriser la réalisation des équipements fortement subventionnés, on peut le comprendre, bien sûr, mais à condition que les appels à projets ne nous entraînent pas dans des plans de travaux surdimensionnés par rapport à ce dont nous aurions besoin parce que, parfois, c'est l'effet un peu pervers.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il est clair que l'on ne peut pas raisonner sur l'exercice budgétaire 2020 pour bâtir des choses puisque rien ne s'est passé comme on le pensait.

Si les charges à caractère général diminuent, on a eu l'occasion de le voir ces deux dernières années, on voit bien que les charges de personnel, elles, continuent à augmenter sous l'effet d'éléments techniques que vous avez soulignés mais également de choix qui n'auraient pas forcément été les nôtres (service Urbanisme et service culturel à vocation territoriale élargie gérés au niveau communal).

Sur les orientations que vous présentez, lorsque vous parlez de la maîtrise des charges courantes de fonctionnement et des efforts de recherche d'optimisation, on aurait aimé trouver le mot « mutualisation » qui redevient plus que jamais d'actualité pour pouvoir s'en sortir.

Nous avons noté, sur les charges de personnel, la vigilance que vous affichez sur les remplacements. A ce propos, vous nous apporterez la précision sur la création d'un poste pour le suivi des travaux en régie parce que ceux-ci ne sont pas importants donc on s'interroge.

Le groupe d'Alternance souhaite également que soit bien affichée la rationalisation du fonctionnement des services techniques, économies sur les

allées et venues, ce qui est un retour constant de la population mais également, à effectifs constants, l'affectation d'agents supplémentaires à la propreté, l'entretien appliqué du centre-ville, surtout quand on veut postuler pour des labels car nous pensons qu'en raison du contexte climatique, nous aurons moins besoin de personnes affectées aux Espaces verts. Question que nous avons eu l'occasion de poser et que nous réitérons : faudra-t-il, pour l'avenir, garder à notre seule charge la gestion d'équipements culturels structurants tels que la Micro-Folie et le cinéma.

En ce qui concerne les investissements, si nous partageons certaines priorités, (la participation à la construction de la caserne de pompiers, l'engagement des travaux de la dernière tranche des travaux de l'église, les travaux dans les écoles, l'éclairage, les travaux sur le réseau d'eau), nous n'avons pas forcément partagé tous vos choix en matière de requalification urbaine car, de notre point de vue, vos priorités ne présentent pas une vision globale de la ville. La requalification des entrées et des sorties de ville, priorité des priorités pour nous, la refonte du plan de circulation aurait peut-être dû, à nos yeux, passer avant le boulevard Mestadier. La question est si nous avons une vision pluriannuelle, quand peut-on inscrire ces projets, 2022 ?

Nous aurions aimé également trouver dans ce document des mesures simples pour faciliter la circulation en centre-ville. A quand l'enlèvement des supports de jardinières dans la grand-rue ? A quand les mesures pour améliorer la circulation derrière l'église, plus compliquée qu'avant ? Sur tout cela, on a eu l'occasion d'échanger, vous nous avez dit être d'accord mais rien ne bouge. Or, tout le monde sera d'accord, tout doit être fait pour faciliter la circulation et le stationnement en centre-ville pour soutenir nos commerces qui, pour certains, ont bien du mal à se relever de la crise sanitaire. Sur ce point, est-ce que l'on envisage, pour 2021, une seconde action dans ce domaine. Nous attendons aussi quelques aménagements pour rendre l'étang du Cheix plus attractif, des aménagements parfois simples, sur le parking bas, sur le chemin piétonnier, sur la signalétique, sur un parcours sportif.

Au-delà, tout doit être fait pour attirer de nouvelles populations à La Souterraine. Là, nous aurions aimé trouver un grand plan de communication avec, pourquoi pas, comme d'autres petites communes de notre taille, qui, sur ce point, ont joué gagnant, des spots publicitaires dans les médias. Où est notre ambition, comment comptons-nous tirer profit des opportunités qui se présentent pour les petites villes à la campagne ?

Pour terminer, quand vous nous dites que la démographie n'est pas une fin en soi, nous ne pouvons pas être d'accord. Vous venez de le démontrer dans votre document, les dotations baissent en raison de la perte de population. Même si on est sur des estimations, actuellement, on est sur une estimation à la baisse avec un peu plus de 5 000 habitants estimés. Cela pose un problème sur le fonctionnement. Bien sûr que nous sommes élus pour apporter les services attendus à la population, personne ne peut en douter. Mais pouvons-nous continuer à créer des services gratuits pour certains, ce n'est pas une critique, je pense à la Micro-Folie, si nous continuons à décliner, bien sûr que non. Ce qu'il nous faut, c'est attirer des populations nouvelles, les accompagner. Nous sommes, aujourd'hui, le seul canton qui n'a pas de France Services (cela peut être un projet), les retenir lorsqu'elles vieillissent avec des services adaptés. Il y a un certain nombre de services, bien évidemment, mais il est proposé, depuis une dizaine d'années, de petites unités de vie à caractère innovant que, parfois, les gens vont chercher ailleurs. Donc, je pense que nous serons d'accord sur l'objectif de créer des services innovants qui donneront envie de venir à La Souterraine. Sur tous ces projets, le groupe d'Alternance est prêt à collaborer, convaincu de leur nécessité. »

Monsieur ALLARD :

« Je ne reviendrai pas sur l'analyse qui a été faite de l'économie nationale et locale. Je pense qu'aujourd'hui il faut que l'on trouve des projets réels pour La Souterraine. On a beaucoup parlé de la population, c'est un des éléments qui

montre ou pas le dynamisme de la ville. On ne peut que constater que la population baisse et que l'on perd à peu près 100 habitants par an. C'est inexorable car on a 1 170 personnes de plus de 70 ans, il n'y a pas de gens nouveaux qui s'installent, automatiquement, on va perdre 100 personnes. Cela a un impact direct sur les subventions. Je dirais que ce n'est pas propre à La Souterraine, nous ne sommes pas plus mal traités que les autres mais on aura une diminution de nos subventions.

D'autre part, je pense que l'on fait beaucoup la chasse à la subvention mais on ne s'occupe pas assez des problèmes réels de nos concitoyens. Par exemple, dans ce plan, je ne vois aucun plan sur 4 ans sur la voirie qui se dégrade d'année en année (route de Limoges, route de Bessereix, avenue du Pont-Neuf). Ce sont les habitants qui le signalent car ils ont des difficultés à circuler. Pourquoi n'a-t-on pas mis, dans le DOB, un plan sur 4 ou 5 ans pour la réhabilitation de toutes ces rues.

Au niveau des projets concrets, c'est vrai que l'on fait beaucoup d'associatif et que l'on perd beaucoup d'emplois industriels. Il va encore y avoir la fermeture du site de FURSAC qui va entraîner la suppression de 14 emplois en mars. On a beaucoup d'emplois qui disparaissent. Je pense, qu'au niveau du lycée, on a un potentiel important et que, aujourd'hui, on pourrait s'appuyer sur ce potentiel. Mais, concrètement, que fait-on ? Il faudrait arriver à contacter des industriels ou d'autres personnes qui puissent permettre l'installation de jeunes. Il y a un travail à faire avec le lycée, il y a un gros potentiel, il y a des professeurs, des étudiants qui travaillent sur le futur, sur des textiles nouveaux. Je pense qu'il y a beaucoup à faire pour amener de nouveaux emplois à La Souterraine. Ce qui manque dans ces orientations, c'est quelque chose de concret. On a de grandes théories mais peu de choses au niveau du concret. On n'a pas de projets identifiés sur les 5 ans qui viennent. Il faudrait faire un plan sur 5 ans en travaillant tous ensemble pour permettre cette dynamique et amener des gens nouveaux à La Souterraine, mais qui soient porteurs de fiscalité.

On dit que la fiscalité n'a pas augmenté à La Souterraine mais on a un taux de taxe foncière qui est élevé, plus élevé qu'Aubusson, Guéret. Cela permet d'avoir des recettes mais cela ne permet pas de favoriser l'arrivée de nouveaux habitants. Il va falloir le traiter un jour car la base augmente de 2,5 ou 3 % par an, comme on a un taux élevé, les gens paient de plus en plus cher et cela n'encourage pas les gens à s'implanter à La Souterraine. »

Monsieur JOFFRE :

« Juste pour donner un complément sur les investissements, une note positive, personne ne l'a dit mais nous avons un très beau clocher. Ceci dit, je rejoins ma collègue, depuis 7 ans, nous réclamons une étude et un petit groupe de travail sur l'aménagement de l'ensemble de la ville, en partant des entrées et des boulevards de contournement (circulation, signalétique, propreté, etc) en plus du plan de requalification urbaine à mobilité douce. Ce n'est pas suffisant et on devra avoir une vue d'ensemble et cela fait quand même 7 ans que cela dure.

Quelques oublis à mon avis dans les travaux, volontaires ou involontaires. Parmi les plus modestes, mais indispensables, je ne vois pas la toiture du tennis alors que les sols sont terminés. Il y a des travaux sur la tour de Bridiers qui avaient été évoqués pas mal de fois. Je ne vois plus aucune trace sur la sécurité, pas même sous forme de caméras mobiles, c'est sûrement volontaire, mais on aurait pu prévoir sur les années à venir. Sur les bâtiments administratifs, là aussi, j'aurai l'occasion d'en reparler tout à l'heure, quelques aménagements sont indispensables si l'on veut prétendre à accueillir correctement des touristes. »

Madame LEROY :

« Je voudrais juste compléter sur les travaux. Concernant la station d'épuration, je crois qu'il avait été question, lors d'un Conseil municipal, de

changer les aérateurs, le budget ne le permettait pas, où en est-on ? Est-ce que cela est prévu ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Je vais essayer de répondre à toutes les interventions et je m'excuse d'avance si j'oublie certains points.

La première des choses est que, dans le cadre du DOB, on fixe et on propose les grandes orientations en matière budgétaire. On ne rentre pas dans le détail des travaux prévus. Concernant la toiture du tennis couvert, Patrice l'a évoqué dans son intervention en parlant du désamiantage.

Sur l'analyse un peu plus globale du fonctionnement, il y a plusieurs choses sur lesquelles je rejoins Madame JAMMOT dans son intervention, notamment par rapport aux appels à projets. Je le dis depuis un certain nombre d'années, il y a une grosse menace qui pèse aujourd'hui sur nos collectivités en matière d'autonomie et de gouvernance. De plus en plus, on fonctionne par appel à projet. Il est vrai que cela permet de subventionner des projets, la difficulté est que ce n'est pas nous qui choisissons les orientations mais c'est plutôt un catalogue dans lequel on pioche. Ce n'est pas propre à notre collectivité, toutes les collectivités alertent l'Etat à ce sujet depuis des années en disant que c'est une perte de gouvernance puisque, quelque part, c'est l'Etat qui décide des projets que nous mettons en œuvre sur nos communes. On sait très bien que, par les baisses de dotations, par les difficultés que l'on peut avoir sur notre territoire, les marges de manœuvre des collectivités se rétrécissent, on nous demande toujours de faire plus avec moins de moyens et les fameux 20 % à mettre quand on a un projet bien subventionné sont de plus en plus difficiles à mettre. On est donc obligé, et c'est le biais depuis quelques années, d'aller sur ces appels à projets pour nous permettre de mener des projets d'envergure et c'est une perte de gouvernance, on en est bien d'accord. Le fait est là et j'ai tendance à croire que c'est une politique volontaire de la part de ces grosses collectivités, voire de l'Etat.

La seconde chose est la fiscalité : la fiscalité va baisser de par la disparition de la taxe d'habitation mais cela était une recette décidée et votée par les collectivités, dont nous avons la maîtrise. On avait le choix si on en avait envie ou si on en avait besoin pour financer des projets, d'actionner ce levier-là. On ne le fait plus aujourd'hui, Patrice l'a dit, la taxe d'habitation est compensée à l'instant T par l'Etat mais quid de ce fonds de compensation dans les années qui viennent. Est-ce qu'il va augmenter avec des bases, est-ce qu'il va augmenter avec l'inflation, va-t-il être maintenu ? va-t-il diminuer comme bien d'autres fonds de compensation qui ont pu être mis en place ? On ne le sait pas, on passe donc d'une recette dynamique et d'un levier qu'on avait en main à une dotation dont on ne sait pas quel sera l'avenir.

Certaines orientations relèvent d'un choix que nous assumons. Il a été évoqué les charges de personnel qui, après avoir baissé, ont ré-augmenté cette année et notamment pour deux choses que je citerai, qui sont des choix que nous assumons. La première, c'est la création de Micro-Folie qui fait beaucoup d'envieux et bien au-delà de notre département et de notre région (on en a encore eu l'illustration la semaine passée) sur laquelle cela a demandé des dépenses de fonctionnement dont nous sommes fiers et qui font partie, aussi, de l'attractivité de notre territoire et la seconde est la reprise en régie du cinéma avec une année 2020 et une année 2021 catastrophiques pour tous les cinémas. On en fera les frais, on aura des résultats budgétaires sur ces postes qui seront mauvais mais cela on le sait déjà. Par contre, le choix politique que nous assumons, c'est la reprise de ce cinéma pour éviter sa fermeture et sa disparition. Nous l'avons fait dans l'urgence, vous vous en rappelez, pour éviter qu'il ne ferme car, une fois qu'une structure est fermée, c'est beaucoup plus compliqué pour la réouvrir.

Concernant le personnel, sur le poste de travaux en régie, il s'agit du remplacement d'un départ en retraite, ce n'est peut-être pas clair dans

l'intitulé mais il ne s'agit pas d'un poste de chargé de travaux en régie mais bien du suivi des travaux au sens large.

Sur l'entretien des Espaces verts, je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'analyse que vous faites puisque le fait que l'on ait moins de personnel, cela dépend aussi de la manière dont on gère nos espaces verts, c'est-à-dire qu'il faut beaucoup moins de personnels pour passer du désherbant partout que pour appliquer les méthodes alternatives qui sont celles que l'on a choisies et sur lesquelles on veut aller plus loin encore sur ce mandat.

Au-delà des vœux pieux, car, effectivement, on est tous d'accord pour redynamiser, des projets concrets, il faut les lister à un moment, je partage l'immense majorité des projets qui sont les vôtres mais il faut rappeler qu'à partir du moment où l'on fait le choix, sur les orientations budgétaires, de ne pas augmenter les bases fiscales, de ne pas alourdir l'emprunt, de ne pas baisser le soutien à la vie associative car, aujourd'hui, la vie associative est vitale pour le territoire et cela fait aussi partie des grandes forces de la ville. A partir du moment où l'on a posé tous ces arguments, il faut faire des choix en investissement. Nous avons un budget d'investissement qui est soutenu, qui est correct et qui est élevé pour une collectivité de notre strate mais tout ne passe pas sur une année ou même sur quelques années. Il y a une réflexion sur les routes mais sur la requalification urbaine, vous avez vu ce que cela coûte, ce sont des sommes astronomiques et cela se fait donc sur le temps long.

Je suis d'accord sur la nécessité de réfléchir, au sens large, sur la circulation et sur de nouveaux moyens de signalétique. Aujourd'hui, la signalétique, ce ne sont plus des panneaux bien posés mais peut-être une réflexion sur le numérique. Nous avons commencé à engager des réflexions sur ce sujet-là mais cela prend du temps.

Pour revenir aux ressources humaines, le gros chantier, c'est la mutualisation. On en parle depuis longtemps. La mutualisation, pour nous, se fait principalement avec l'autre collectivité du bloc communal, c'est-à-dire la Communauté de Communes qui a d'abord dû, en 2017, se mutualiser elle-même dans cette fusion non préparée et forcée des 3 communautés de communes qui ont composé Monts et Vallées Ouest Creuse. Une fois qu'elle avait à peu près mutualisé son personnel et que l'on pouvait se poser la question de la mutualisation avec les communes, il a fallu revenir en arrière et redisperser le personnel dans les collectivités. Cela a vraiment complexifié les choses mais, aujourd'hui, je pense qu'avec la stabilité géographique du bloc communal, on devrait pouvoir avancer sur ce point.

Concernant la population, puisqu'il en a été question, effectivement nous avons connu, dans les années 2000, après une perte dans les années 90, une période démographique à la hausse et nous connaissons, depuis quelques années, une nouvelle période démographique à la baisse, qui n'est pas une fatalité en soi. Notre rôle est, bien évidemment, de créer les conditions pour inverser cela. Nous sommes une collectivité dans un département rural, la Creuse (les médias s'en sont largement fait écho) perd beaucoup d'habitants. On a expliqué, à un moment, que c'était parce que les impôts étaient trop chers à La Souterraine et que, du coup, les gens préféraient s'installer sur les communes autour. Sauf qu'aujourd'hui, on voit bien que la tendance démographique est la même sur les communes autour de la nôtre. Aujourd'hui, cela tombe bien car la presse en a fait les gros titres, on a une difficulté, en France, en général, avec la natalité et le solde naturel qui se réduit d'année en année. On a un taux de natalité qui est le plus bas depuis 1945. On a un solde naturel sur les territoires ruraux qui est catastrophique, et cela c'est le fruit des zones rurales, notre population est âgée, on a, en Creuse, la population la plus âgée d'Europe, donc, forcément, le solde naturel est parmi les plus mauvais. Cela n'est pas près de s'arranger quand on voit les décès autour de nous et la crise sanitaire que l'on connaît et qui dure depuis plus d'un an.

Notre rôle est de servir notre commune, de créer les conditions d'un dynamisme et de faire en sorte que notre population qui y vit y vive bien. Il y a des tendances très lourdes dans ce pays dont on est tributaire, malheureusement. »

Décision : PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.
PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat.
APPROUVE le débat d'Orientations Budgétaires 2021 sur la base du Rapport.

2. Subvention CCAS

Rapporteur : Monsieur Julien DELANNE

Lors du vote du budget, il sera inscrit une subvention de fonctionnement de 200 000 € au profit du CCAS.

Il est proposé d'autoriser le Maire à verser la moitié de la subvention au CCAS avant le vote du budget si cela est nécessaire.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

3. Construction d'un centre de secours à La Souterraine

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

« C'est aujourd'hui le SDIS qui a la compétence en matière de centre de secours, il n'y aura plus de centres de secours municipaux tels qu'on les connaît aujourd'hui puisque la caserne actuelle appartient à la mairie. Le futur centre de secours appartiendra au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Le financement en est le suivant : il est financé, pour moitié, par le SDIS et, pour moitié, par les communes desservies en défense contre l'incendie. La commune de La Souterraine rapporte à peu près la moitié de la population desservie par le Centre de secours, nous avons donc à notre charge 25 % du coût total de cette caserne. Le SDIS étant porteur du projet, c'est lui qui porte l'emprunt et nous lui remboursons la quote-part d'emprunt, chaque année, pendant 20 ans. »

VU la délibération 2018-030 du 3 avril 2018 délibérant sur :

- un accord de principe sur la participation financière de la commune au programme de construction ;
- de céder à l'euro symbolique le terrain d'assiette de construction du futur centre de secours situé zone Gerbaud à La Souterraine.

VU la délibération du Conseil d'administration du SDIS du 14/12/2020 numérotée 2020-033

- Qui accepte les propositions de la commune de La Souterraine présentées dans la délibération 2018-30 à savoir l'achat de deux parcelles CV 579 située zone Gerbaud, lot 5 pour 1 149m² et lot 6 pour 6 550m² pour l'euro symbolique.
- Qui définit le montant des travaux à 2 574 769,75 € HT ;
- Qui arrête la population double compte fixée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2020 (5448 habitants).

Considérant ces nouveaux éléments présentés par le SDIS par courrier du 07/01/2021,

Il est demandé au Conseil municipal de donner son accord sur le montant de la participation à la construction du centre de secours de la commune soit 589 136,88 € et faire le choix de verser au SDIS la somme de 29 456,84 € chaque année pendant 20 ans.

Monsieur LAVAUD :

« Lors de la pose de la première pierre, il est toujours prévu d'inaugurer la rue au nom du Commandant Arnaud BELTRAME ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Cela ne se fera pas sur la même opération pour des choix qui sont ceux de la gendarmerie d'avoir une manifestation à part. Ces deux événements très importants pour la collectivité se feront quand nous le pourrons, en fonction du contexte sanitaire. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

4. Adhésion Plante et Cité

Rapporteur : Monsieur Julien BORIE

La municipalité a fait le choix de la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

« Plante et Cité » propose un outil pour les élus mais aussi pour les services, un réseau d'échanges de connaissances, une veille scientifique et technique dans les domaines de l'agronomie et de l'innovation végétale, la biodiversité et la protection des végétaux.

Le prix de l'adhésion est déterminé par le nombre d'habitants, il est de 310 € pour 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à « Plante et Cité ».

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

5. Marché de fournitures administratives et scolaires

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'un marché concernant les fournitures administratives et scolaires.

Ce marché doit se présenter sous la forme d'un accord-cadre sur 1 an, reconductible 3 fois afin d'obtenir un maximum de rabais pour les 4 années consécutives.

De ce fait la mairie passe des bons de commande au seul titulaire de l'accord-cadre.

Cet accord-cadre est composé de 3 lots comme suit :

Lot 1 : papier A4/A3

Lot 2 : fournitures de bureau

Lot 3 : fournitures scolaires

Chaque lot est présenté avec un maximum comme suit :

Lot	Désignation	Montant maximum annuel HT
1	Papier A4 / A3	7 000,00 €
2	Fournitures de bureau	5 000,00 €
3	Fournitures scolaires	18 000,00 €
	Totaux	30 000,00 €

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à :

- lancer la procédure concernant la fourniture administrative et scolaire ;
- signer l'attribution de ce marché ;
- donner tout pouvoir au maire pour assurer le bon suivi de cette consultation, valider les éventuelles modifications du marché et veiller à la bonne exécution de ce marché ;
- inscrire les crédits aux budgets primitifs de chaque année.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

6. Création d'un poste de placier receveur

Rapporteur : Monsieur Dominique KERSKENS

Monsieur le Maire précise que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent de placier receveur (placement des commerçants dans le périmètre des marchés, vérification du respect du règlement des marchés, fêtes et manifestations commerciales, encaissement des droits de place en qualité de régisseur de recettes, vérification du bon respect des emplacements attribués, vérification de l'ouverture et fermeture des installations (électricité, eau et portes).

Cet emploi correspond au grade d'Adjoint Technique, du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, catégorie C, filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 8/35^e.

Il rappelle que, conformément à l'article 3-3,4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent à temps non complet inférieur à 17h30 peut être occupé par un agent contractuel dans toute collectivité et tout établissement public, sans condition de seuil démographique.

Ainsi en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire suggère l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse.

La rémunération pourra être comprise entre l'indice majoré minimum 332 et l'indice majoré maximum 372.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de :

- créer un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet pour occuper les missions de placier receveur, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré minimum 332 et l'indice majoré maximum 372, à raison de 8 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} février 2021 ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits prévus à cet effet.

Monsieur LEJEUNE :

« Petite précision, cette délibération, dans les faits, ne change rien ni au budget, ni au coût, ni au fonctionnement avec le placier mais aura pour vertu de nous mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en matière de travail. »

Madame JAMMOT :

« Quand est-ce que le placier actuel qui est vacataire, si j'ai bien compris, part en retraite ? Et y aura-t-il un tuilage et si oui, de quelle période ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Cette délibération concerne le placier actuel, il partira à la retraite dans 3 ou 5 ans. C'est juste un changement de statut de l'actuel placier. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

7. Passation du contrat d'assurance statutaire des personnels stagiaires et titulaires IRCANTEC

Rapporteur : Madame Patricia MOUTAUD

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contrat d'assurances couvrant les risques statutaires du personnel IRCANTEC arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une procédure sans formalisme particulier en considération du montant de la prime d'assurance.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires des personnels stagiaires et titulaires affiliés à l'IRCANTEC prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 1 an ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le maire à signer les actes à intervenir.

8. Convention CNRACL

Rapporteur : Madame Patricia MOUTAUD

Monsieur le Maire précise que le CDG de la Creuse est un intermédiaire entre la CNRACL et les communes et qu'il assure actuellement un certain nombre de missions pour notre collectivité. La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du Centre et des collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite. Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil municipal de se prononcer pour :

- accepter la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Creuse et la commune ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

9. Modification des statuts du SDEC

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le SDEC est l'autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité (AODE) sur le département de la Creuse et, à ce titre, est maître d'ouvrage sur un certain nombre de travaux de réseaux : renforcements et sécurisations sur les réseaux, enfouissements et extensions de réseaux basse tension.

L'ensemble des 256 communes et 9 intercommunalités du département adhèrent au SDEC.

Le SDEC a également développé depuis plusieurs années des compétences optionnelles (exercées par convention de mandat ou transfert de compétence) au bénéfice de ses adhérents : éclairage public, maîtrise de la demande en énergie, développement des énergies renouvelables.

Depuis 2015, le SDEC a initié une démarche de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en partenariat avec des collectivités du département. Le bilan révèle un maillage du territoire creusois encore insuffisant et hétérogène par la persistance de zones blanches importantes.

Aussi, pour répondre aux besoins du territoire et des collectivités et conformément à l'article L5211-20 du C.G.C.T., le comité syndical réuni le 8 décembre dernier a délibéré et approuvé une modification statutaire intégrant la compétence mobilités durables afin de proposer aux collectivités qui le souhaitent de transférer au SDEC la compétence. Le SDEC pourrait ainsi poursuivre et achever le déploiement des IRVE en prenant en charge l'investissement et l'exploitation des infrastructures.

La modification statutaire approuvée comprend l'ajout à l'article 3 des statuts d'un chapitre MOBILITES DURABLES (compétence optionnelle) :

« - Au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE)

Le syndicat exerce, en lieu et place des membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques dans les conditions prévues par l'article L2224-37 du C.G.C.T.

Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des infrastructures dont il a été maître d'ouvrage, ainsi que celles qui lui sont remises en toute propriété par un tiers. Les ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités préalablement au transfert de la compétence IRVE sont mis à disposition du Syndicat pour l'exercice de cette compétence. Le Syndicat assumera les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner.

- Au titre des infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules

Le Syndicat exerce, en lieu et place des membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des infrastructures de ravitaillement en gaz naturel et biogaz naturel de véhicules dans les conditions prévues par l'article L2224-37 du C.G.C.T.

Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des infrastructures dont il a été maître d'ouvrage, ainsi que de celles qui lui sont remises en toute propriété par un tiers. Les ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des Collectivités préalablement au transfert de la compétence infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules sont mis à disposition du Syndicat pour l'exercice de cette compétence. Le Syndicat assumera les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner. »

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que, suite à l'évolution de la carte intercommunale du département en 2020 (défusion de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse), l'article 1 des statuts du SDEC a été adapté en mettant à jour la liste des Communautés de Communes et agglomération.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37 ;

VU les statuts du SDEC ratifiés par arrêté préfectoral en date du 26 mars 2014 ;

VU la délibération du comité syndical du SDEC en date du 8 décembre 2020 approuvant une modification statutaire ;

Considérant que le SDEC engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve les modifications des statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse telles que présentées ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

10. Convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine

Rapporteur : Monsieur Julien BORIE

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer avec le CEN une convention pour travailler sur les zones humides autour de l'étang du Cheix et de la Tour de Bridiers. L'objectif de cette convention est de définir les conditions d'interventions du CEN dans le cadre de la restauration, la gestion et le suivi du site.

La gestion du site a pour objectifs la sauvegarde de l'espace et de ses habitats naturels, le respect de l'équilibre écologique du milieu et la préservation des espèces animales et végétales qu'il abrite.

Les mesures de gestion consistent à maintenir et développer l'intérêt écologique et biologique du site par une gestion conservatoire appropriée.

La présente convention est établie pour une durée de 10 ans.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

11. Convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse et la commune de La Souterraine pour le projet de création d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur pour les bâtiments suivants : Mairie, Salle des Fêtes, Ancienne mairie, Saint-Joseph

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet de création d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur pour les bâtiments ou corps de bâtiments communaux suivant :

1. Hôtel de ville et perception ;
2. Salle des Fêtes ;
3. Ancienne Mairie ;
4. Bâtiment Saint-Joseph.

Il explique que ces bâtiments ont fait l'objet de trois études de faisabilité à ce sujet (AD Environnement en 2011, AD »3^E Environnement en 2016 et Larbre Ingénierie en 2018), toutes favorables (sur le plan technique et financier) à la création d'un réseau de chaleur bois, en remplacement du mode de chauffage actuel au fuel.

Il rappelle que certaines chaudières, notamment celle de l'Hôtel de ville, arrivent en fin de vie et doivent faire l'objet de remplacement à très court terme, dans tous les cas de figure.

Le projet consistera en la création d'une chaufferie automatique au bois (dans un local contenant la chaudière et ses panoplies d'un côté, le silo de l'autre), un réseau de chaleur alimentant les bâtiments ciblés qui seront équipés chacun d'une sous-station en lieu et place de la chaudière existante.

L'enjeu pour la commune est de réduire les coûts de chauffage des bâtiments, d'améliorer le confort des usagers et diminuer proportionnellement les rejets de CO2 dans l'atmosphère.

Le montant global des travaux relatifs à cette opération, pour le scénario envisagé peut être estimé à 400 000 € H.T. (quatre cent mille euros hors taxes). Il correspondra à :

1. La création d'un local chaufferie/silo ;
2. L'acquisition de la chaudière et de ses panoplies ;
3. La création d'un réseau de chaleur (environ 300ml) ;
4. La création de quatre sous-stations pour quatre bâtiments ;
5. Les frais d'ingénierie (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS, étude de sol, etc.).

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, estime nécessaire d'engager le projet en partenariat avec le SDEC, qui agit en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, la gestion de la maîtrise d'œuvre et de l'ingénierie associée (études complémentaires, bureau de contrôle, coordination SPS, etc.) sera déléguée au SDEC pour une meilleure implication du Syndicat dans le processus. Les marchés de travaux associés resteront toujours sous la maîtrise d'ouvrage directe de la commune.

Le projet de création d'une chaufferie bois pour les bâtiments listés peut être donc confié au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) par le biais d'une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui définit les termes de la collaboration.

La gestion de la maîtrise d'œuvre du projet sera déléguée au SDEC.

Le SDEC se chargera, en collaboration directe avec la commune, des aspects techniques administratifs et financiers du projet (marchés de maîtrise d'œuvre, recherche de subventions, suivi des travaux, entre autres).

Par ailleurs, le maire informe que le SDEC, par le biais de ce partenariat, apporte une subvention de 20 % du montant hors taxes, plafonnée à 35 000 €. Le SDEC propose également, le cas échéant, une avance de trésorerie proportionnelle aux subventions potentielles accordées au projet de travaux par d'autres structures (Préfecture, ADEME, Région, Europe, etc.).

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- De décider d'engager le processus de réalisation du projet de création d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur pour les bâtiments ciblés ;
- De déléguer la gestion de la maîtrise d'œuvre du projet au SDEC ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDEC qui se charge de l'exécution du dossier ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Monsieur JOFFRE :

« Franchement, j'ai envie de vous dire (pour rester dans le bâtiment), c'est quoi ce chantier ! Pendant 2 ans, je fais partie d'un groupe de travail et, subitement, plus rien, plus aucune nouvelle, pas de réponses à mes questions et j'apprends, aujourd'hui, lors de la lecture de ce projet de délibération, que la décision est prise. Je m'interroge sur mon rôle d'élu, très franchement et je trouve que c'est une piètre communication que celle-là. Je ne comprends pas et là, en 2 minutes 30, il faut décider de l'engagement du processus, déléguer la gestion au SDEC et autoriser le maire à signer la convention et les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet. Je ne suis pas forcément contre, ce n'est pas le sujet, mais franchement apprendre cela en plein Conseil municipal lors d'une délibération, je me demande à quoi servent les commissions et je suis effectivement très en colère. En plus de cela, il faut savoir que cela concerne quand même l'ancienne Mairie avec les étages condamnés depuis des années en attendant une hypothétique réhabilitation, Saint-Joseph, bâtiment dont le devenir est plus qu'incertain compte tenu du gouffre à investir pour le mettre aux normes et utiliser toute sa surface. Je vous rappelle que nous avons prévu de reparler du sujet dès que possible lors de la dernière commission de Travaux et Urbanisme. Nous tournons en rond depuis des années et pendant ce temps-là les chaudières continuent à vieillir.

Je pense que cela peut attendre, à mon avis, quelques semaines de plus, pour les chaudières, au point où nous en sommes et je demande le report de cette délibération afin que l'on ait un peu plus d'informations et que l'on puisse en discuter entre nous pour qu'au moins on serve à quelque chose. »

Monsieur LEJEUNE :

« 2 éléments de réponse : tout d'abord sur le précédent projet, nous avons fait une étude de faisabilité sur un réseau de chaleur qui était ambitieux puisqu'il allait de la piscine jusqu'à l'espace administratif, le lycée, la maison de retraite, le centre hospitalier, Creusalis, etc. Nous avons donc visité quelques réalisations ailleurs pour voir ce qui était possible. Le rendu de l'étude démontrait que le projet et sa viabilité économique reposaient sur un engagement effectif de l'ensemble des acteurs qui avaient été définis dans le cadre de l'étude. C'était viable si, et seulement si, le lycée, donc la Région, l'EHPAD, Creusalis, la Communauté de Communes, etc. s'engageaient et étaient clients à la fin. Nous n'étions pas en mesure de leur préciser quel était le coût du chauffage et tous nous ont fait la même réponse d'un engagement si cela était moins cher. L'étude s'est donc arrêtée là. Cela a été inscrit dans le rapport que vous avez tous eu, la viabilité n'était pas bonne puisque le projet était surdimensionné ou alors il dépendait de facteurs extérieurs qui mettaient la commune, potentiellement, en difficulté. Voilà pourquoi nous n'avons pas été plus loin et, aujourd'hui, il ne s'agit pas de voter la création d'une chaudière pour les bâtiments, il s'agit de voter une étude de faisabilité sur un réseau de chaleur visant à remplacer l'ensemble des éléments de chauffage des bâtiments qui sont énumérés. L'étude devra prendre en compte, effectivement, le devenir de l'ancienne Mairie et de l'étage condamné, le devenir du bâtiment Saint-Joseph sur lequel, aujourd'hui, nous ne nous sommes pas prononcés. Cette étude, quand elle sera faite, sera rendue et débattue en fonction des différents scénarii qui seront proposés et il appartiendra aux commissions, à ce moment-là, de se réunir et de décider. »

Monsieur ALLARD :

« J'approuve Monsieur JOFFRE car faisant partie de la commission, on nous a parlé de la destruction du bâtiment Saint-Joseph. Mais, quand vous nous dites, Monsieur LEJEUNE, que c'est une étude, pourquoi ne pas l'écrire dans le projet de délibération. »

Monsieur LEJEUNE :

« Aujourd'hui, on s'engage à confier la maîtrise d'œuvre, s'il y a réalisation, au SDEC qui est compétent en la matière. Dans ce cas, l'étude de faisabilité est financée intégralement par ce syndicat. La délibération vise à se faire financer, et donc à ne pas dépenser d'argent, pour l'étude de faisabilité, et, en fonction des résultats, de se prononcer ou non sur l'engagement de travaux. »

Monsieur ALLARD :

« Alors, pourquoi ne pas l'écrire simplement ! »

Monsieur LEJEUNE :

« Parce que la rédaction d'une délibération obéit à un formalisme et un conventionnement qui est celui qui est décidé avec le SDEC, c'est pour cela que je vous apporte les précisions ici pour vous rassurer, j'espère, sur la manière dont sera conduite l'étude et, effectivement, aujourd'hui, nous ne savons pas ce que nous allons faire de Saint-Joseph. L'étude pourra, peut-être, nous aider et nous aiguiller un peu sur le devenir de ce bâtiment. »

Monsieur ALLARD :

« Et est-ce que, désormais, vous allez déléguer au SDEC toutes les études. Le SDEC a-t-il les compétences pour tout ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Pas du tout, la modification des statuts du SDEC, c'est une délibération prise par le Syndicat et sur laquelle toutes les communes et intercommunalités doivent se prononcer. Ce soir, en effet, on vous propose deux délibérations qui affèrent au SDEC mais, aujourd'hui, nous adhérons à un syndicat, le Syndicat des Energies de la Creuse, dont nous sommes membres. C'est un outil construit par les communes, qui a une véritable expertise en matière de réflexion sur l'énergie. Il est toujours intéressant de bénéficier de son expertise et de son soutien financier. En plus, en passant par le SDEC, en plus de l'étude, nous aurons un financement à 20 % de la réalisation des travaux. Mais, ce soir, il faut juste voter le fait de confier au SDEC l'étude de faisabilité sur un réseau de chaleur sur la Mairie et les bâtiments aux alentours. »

Monsieur ALLARD :

« Nous avons vu, dans un compte rendu de Bureau municipal, de juillet, que vous aviez reçu la personne qui veut créer une centrale Biomasse, est-ce que ce projet est toujours d'actualité ? »

Monsieur LEJEUNE :

« C'est un projet privé dont je suis sans nouvelle. C'est un projet privé sur un terrain privé. »

Monsieur ALLARD :

« Vous avez reçu cette personne, vous avez donc échangé sur le projet. »

Monsieur LEJEUNE :

« Oui, cette personne est venue faire un point sur son projet, elle était en pourparlers avec des financeurs mais la crise sanitaire ne simplifiait pas les choses. Je n'ai pas d'autres informations depuis. »

Monsieur AUDOUSSET :

« Je voudrais juste faire une petite précision, on a parlé de la commission des Travaux. Je ne veux pas revenir sur la façon dont elle s'est passée mais j'ai fait un compte rendu listant les projets de travaux, en faisait partie ce réseau de chaleur. J'avais précisé que ces sujets seraient abordés lors des prochaines réunions de la commission des travaux et j'avais proposé aux membres de cette commission de faire des commentaires et des propositions. J'étais donc ouvert à toutes les suggestions. »

Monsieur LAVAUD :

« Concernant cette convention, nous rémunérons le SDEC pour effectuer cette étude. »

Monsieur LEJEUNE :

« Le SDEC n'est pas une entreprise, c'est un syndicat de communes, nous adhérons au SDEC, cela nous permet de bénéficier des avantages que le SDEC propose. L'avantage est que l'étude est portée par le SDEC et pas par la commune, le SDEC apporte une subvention, il fait même l'avance de trésorerie sur la maîtrise d'œuvre. On a donc tous les avantages. Le SDEC ne gère pas, ensuite, les chaufferies. Une fois la décision prise, ce sont des entreprises qui interviennent. »

Monsieur LAVAUD :

« Par contre, c'est la quatrième étude que l'on fait : AB Environnement en 2011, AD3E en 2016, LARBRE en 2018. Ces études ont bien été rémunérées. »

Monsieur LEJEUNE :

« C'est une étude portée par le SDEC mais déléguée à des privés. Ce n'est pas la commune qui a payé. »

Monsieur LAVAUD :

« Ce n'est pas la commune qui a demandé ces études ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Non, à part LARBRE. Le Syndicat des Energies porte, cela fait partie de ces prérogatives, des études pour le compte des communes. Comme les communes adhèrent, elles financent, comme le SDEC touche une part par habitant de cotisation, en échange, il propose des études aux collectivités et on en a bénéficié. Aujourd'hui, on a une étude de faisabilité sur un périmètre de bâtiments que l'on maîtrise, comme cela, on est sûr que personne ne nous fera défaut. »

Monsieur JOFFRE :

Pour ma part, je voterai quand vous aurez tout remis dans l'ordre avec une communication correcte. »

Monsieur LEJEUNE :

« Quelle est la communication qui est mauvaise actuellement ? »

Monsieur JOFFRE :

« Il faut quand même en parler en commission avant de présenter au Conseil municipal, c'est un minimum. »

Monsieur LEJEUNE :

« Pour l'évoquer en commission, il faut des choses concrètes. Si on vous dit que l'on veut faire un réseau de chaleur mais que l'on ne sait pas quand, comment... Le rôle de la commission, c'est, à partir de travaux préparatoires, de dire si oui ou non, il y a intérêt à se diriger sur un réseau de chaleur autour de la mairie. C'est cela le rôle de la commission. »

Monsieur JOFFRE :

« Mais on peut parler de projets en commission. »

Monsieur LEJEUNE :

« Ce sera le cas mais aujourd'hui on n'a rien à mettre sur la table. »

Monsieur JOFFRE :

« Dans la délibération, vous parlez bien de projet, c'est même chiffré. »

Décision : Adopté à la majorité (6 voix contre : MM JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD, PUYCHEVRIER, ALLARD, LEROY).

12. Convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Le syndicat DORSAL a pour objet social d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques à haut et très haut débit dans le cadre :

- D'un contrat de concession de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut débit signé avec Axione Limousin ;
- D'une convention de délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation du réseau haut débit du syndicat mixte DORSAL signée avec la société publique locale nouvelle aquitaine THD.

Afin d'établir le réseau de communications électroniques, DORSAL s'est rapproché de la commune afin d'obtenir l'autorisation d'implanter les équipements sur les parcelles décrites ci-dessous.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec le syndicat mixte DORSAL.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le propriétaire (la commune) autorise le syndicat mixte DORSAL à occuper les emplacements précisés afin de lui permettre d'implanter les équipements.

La parcelle occupée est AZ 1 d'une surface de 136m².

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

13. Convention de mise à disposition gratuite de locaux à M. le Procureur de la République

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Afin de promouvoir une justice de proximité, de faciliter l'accès au service public de la justice et d'apporter une justice pénale crédible, effective, et rapide qui prenne en compte la victime tout en assurant la réadaptation de l'auteur, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition de locaux de la commune au Procureur de la République.

Ainsi, les locaux seront utilisés par Monsieur le Procureur de la République pour la mise en place de composition pénale par le délégué du Procureur de la République ainsi que la notification d'ordonnance pénale ou de rappel à la loi.

La salle mise à disposition est la salle de réunion du deuxième étage.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

14. Contrat de bail avec la DGFIP

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Dans le cadre de l'aménagement du centre de gestion comptable et de la mise en place d'un poste de conseiller aux décideurs locaux par la Direction départementale des finances publiques, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer un bail avec la DGFIP.

Localisation du bureau : bâtiment Saint Joseph : un bureau de 18,20 m².

Loyer annuel : 3 000 € charges comprises.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

15. Enquête publique unique sur la demande présentée par le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Il est demandé au Conseil municipal de La Souterraine de donner son avis sur :

- la demande de déclaration d'intérêt général sollicitée par le syndicat mixte Contrat de rivière Gartempe pour procéder à la réalisation de travaux de restauration sur le bassin de la Gartempe dans le cadre du contrat territorial bassin de la Gartempe amont ;
- la demande d'autorisation environnementale requise au titre du code de l'environnement pour l'exécution des travaux cités ci-dessus.

L'enquête publique a lieu du 4 janvier au 5 février 2021. Le dossier est consultable en Mairie.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

16. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- **DE DECIDER** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DE DECIDER** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- **DE DECIDER** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal.

17. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

-
- DE DECIDER de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
 - DE DECIDER de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
 - DE DECIDER de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal.

18. Adhésion Village Etape pour 2021

Rapporteur : Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter le renouvellement de l'adhésion à Village Etape pour l'année 2021. Le montant de l'adhésion annuelle est de 7 354,02 € (soit 1,38€/habitant).

Monsieur FILLoux :

« *Quelques précisions : la Commune a choisi d'adhérer en 2000, voire peut-être même en 1998, sous l'impulsion d'Yves FURET, le maire et Jean-François MUGUAY, le 1^{er} adjoint de l'époque à la Fédération Française Village Etape qui ne portait pas ce nom au départ. Après le développement des grands axes routiers, il fallait proposer une alternative pour faire une pause et faire étape dans un village. L'idée était donc de travailler sur le tourisme, l'accueil, les services, cela renvoie un peu aux propos du Débat d'Orientations Budgétaires, tout à l'heure, cela permettait d'attirer la population de passage et les futurs habitants. Ont été mis en place le fléchage depuis les axes autoroutiers, l'aire de pique-nique à l'entrée Est, la limitation des panneaux publicitaires aux entrées de ville, la coopération entre les différents boulangers puisqu'il n'y avait pas d'entente sur les jours de fermeture, un développement de l'accueil des camping-caristes même s'il y a encore des choses à faire.*

Quelques points de rappel sur le label Village Etape : il s'agit d'une véritable offre de services qui demande une restauration traditionnelle avec un nombre de couverts suffisant, un hébergement hôtelier complété de chambres d'hôtes, terrain de camping, des commerces (boulangeries, épicerie, boucherie, presse ainsi que garage, distributeur automatique de billets, pharmacies), des équipements publics de qualité (des places de stationnement ombragées, aire de camping-cars, des aires de jeux et de pique-nique), des engagements durables (engagement des communes tant sur le plan du développement durable que de l'accessibilité. Le bourg doit aussi être actif dans l'embellissement de son cadre de vie en termes de fleurissement et d'aménagement et, vous l'avez évoqué tout à l'heure Madame JAMMOT, une offre de découverte comme un point d'information touristique, des chemins de randonnée et la mise en valeur des monuments historiques. L'adhésion sert à ceci, la fédération apporte un certain nombre d'outils et de conseils via une plateforme web très riche et du benchmarking possible avec d'autres villages étapes, voire avec le label Village Relais au Québec. La fédération est passée, en quelques années, d'une dizaine d'adhérents à 68 exactement à ce jour, dont 16 en Nouvelle Aquitaine avec un potentiel pour atteindre 80 rapidement. Aujourd'hui, à titre personnel, je voterai pour ce label car il apporte, à la ville, une partie de son image, sa notoriété, son dynamisme. Tout n'est pas réglé, effectivement, on pourrait notamment citer un restaurant ouvert en permanence, 7 jours sur 7, la mise en valeur du patrimoine riche sur notre territoire. L'engagement dans un label nécessite de l'engagement et là, il est attendu de la collectivité qu'elle impulse mais également des commerçants et des services Tourisme qu'ils coopèrent au déploiement de ce label et de ses intentions. »

Monsieur ALLARD :

« *Juste un point de détail, quand je divise 7 354 par 1,38, j'ai 5 328 habitants, c'est encore un nouveau chiffre. »*

Monsieur FILLLOUX :

« Oui, il s'agit du chiffre de la population avec les comptés à part au 1^{er} janvier 2021. »

Monsieur LEJEUNE :

« Petite précision : la population municipale se constitue de deux chiffres, le chiffre appelé population municipale et le chiffre appelé population double compte qui correspond à la population des communautés. Lors du recensement, une partie de la population est recensée par les agents recenseurs, ce sont les foyers des appartements, des maisons et il y a la population comptée à part, les communautés qui sont recensées directement par l'INSEE. Cela correspond, par exemple, aux résidents de la maison de retraite, les résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage, les gendarmes. Ce sont des populations comptées à part, ils n'apparaissent pas dans la population municipale. L'INSEE prend la population totale de la commune qui est l'addition de la population municipale et de la population comptée à part (les communautés) et cela donne, au 1^{er} janvier 2021, 5 329. »

Madame JAMMOT :

« J'imagine donc qu'il y a un cahier des charges. Effectivement, vous évoquiez le fait que l'on n'ait pas forcément un restaurant ouvert 7 jours sur 7. J'imagine qu'il y a une certaine souplesse dans les critères qu'il nous est demandé de remplir. Effectivement, on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait des services tout au long de la semaine. Je l'ai observé cet été, il y a eu un super reportage à une heure de grande écoute sur les villages étapes et j'étais désespérée de voir BESSINES et GOUZON et pas LA SOUTERRAINE. La deuxième remarque que je voulais faire c'est que les labels, c'est bien, mais cela a un coût. On s'engage pour un certain nombre d'années, je suppose ? »

Monsieur FILLLOUX :

« Non, un an »

Madame JAMMOT :

« En commission Culture, nous avons discuté de ces adhésions à différents labels en disant qu'il ne fallait pas se jeter partout, qu'il fallait faire des choix car, même si ce ne sont pas de grosses sommes, cela fait des coûts à la fin. La question secondaire est donc est-ce que c'est Village Etape pour cette année et qu'on se tient à ce label et qu'on essaie de travailler pour améliorer le service rendu ou bien est-ce que, après, on se lance dans un deuxième label, type Petites Cités de Caractère ou autre. »

Monsieur FILLLOUX :

« Tout d'abord, le choix de la télévision d'aller sur BESSINES ou GOUZON, peut-être est-ce parce que nous sommes trop connus, pourtant nous ne sommes pas assez reconnus, on en est tous d'accord, notamment pour les subventions. Ensuite, ce soir, on ne parle que de l'adhésion annuelle et Madame JAMMOT, sans vouloir vous faire offense, vous avez de l'ancienneté dans ce Conseil municipal et vous aurez remarqué que, tous les ans, on passe cette adhésion en Conseil municipal. Par contre, il y a la labellisation et vous l'avez abordée, c'est un sujet dont il faudra effectivement débattre dans les commissions, car cela concerne plusieurs commissions, cette labellisation est basée sur un certain nombre de critères avec un cahier des charges, j'ai l'engagement d'un certain nombre de commerces. Cet engagement est relativement contraignant pour les commerçants, notamment en matière d'affichage de créneaux d'ouverture, par exemple. Une fois que l'on a rempli tous ces critères, comme dans tous les labels, il y a une pondération ou une acceptation à déroger aux règles édictées. J'ai évoqué, tout à l'heure, la partie publicitaire qu'il y avait à la Prade, lors du dernier passage ou peut-être celui d'avant, il avait été

demandé à ce que la collectivité puisse travailler sur la suppression de ces panneaux publicitaires, qui en termes d'entrée de ville, ne sont pas très esthétiques. »

Monsieur LEJEUNE :

« Sur la question des labels et d'une réflexion plus globale, je crois que la proposition qui est faite est intéressante d'avoir un croisement entre les commissions, notamment entre la commission Culture et la commission Commerce afin de mettre tout cela en corrélation et avoir une réflexion globale. »

Monsieur VITTE :

« Même si je suis conscient que c'est l'adhésion annuelle, le coût me paraît exorbitant, j'aurais été plus partie prenante pour une année blanche au niveau des labels, que l'on puisse avoir une réflexion mais on l'aura, que ce soit dans la commission Culture ou la commission Commerce. Cela me paraît un peu disproportionné d'adhérer pour un an et de payer une somme relativement considérable. Je m'abstiendrai donc au niveau du vote quant à cette adhésion. »

Monsieur LEJEUNE :

« Lorsqu'on n'adhère plus à un label, on ne peut pas revenir en arrière, c'est pour cela que je vous propose la position d'attente. On reste sur Village Etape cette année, on prend le temps de la réflexion sur les commissions croisées. Un label est une chose, mais, derrière, cela nécessite de s'en saisir, que les acteurs qui travaillent dessus soient volontaires et je veux que l'on ait cette réflexion, au niveau municipal, mais aussi avec l'Office de Tourisme, avec les commerçants sur le devenir de cet engagement. »

Madame MARNIER :

« Par rapport aux commerçants, j'ai eu plusieurs retours à ce sujet et tous, en particulier ceux qui ont des commerces de bouche, disent clairement que Village Etape a amené des clients, en particulier cet été puisque l'on sait que l'artère RN 145 draine du flux de manière massive, on a une tendance qui est assez forte aujourd'hui aux vacances en France et ce sera encore le cas pour 2021. Aujourd'hui, Village Etape est vraiment un label intéressant d'une manière générale et va générer des retombées économiques directes sur les commerces. C'est évident qu'il y a un travail de fond à faire sur les commerces, sur les abords de la ville, etc. mais, personnellement, je voterai pour car il me semble que c'est un label important et qui est porté, en plus, par le Ministère de l'Ecologie, de l'Environnement et des Infrastructures, il me semble. Ce label est donc porté par une structure solide contrairement à certains labels. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir (3 abstentions : MM AUDOUSSET, VIARD, VITTE).

19. Exercice du droit de préemption - DIA 02317620S0085 - Terrain sis 20 rue du Bois du Breuil à La Souterraine

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Vu les articles L. 211-1 et suivants, L300-1 et R.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération 20200625-01 du conseil communautaire du 25 juin 2020, qui redéfinit les périmètres dans lesquels s'exerce le Droit de Préemption Urbain, suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays Sostranien ;

Vu la délibération 20200625-02 du conseil communautaire du 25 juin 2020, qui opte pour une délégation du droit de préemption urbain aux communes « opération par opération » ;

Vu la délibération 20200625-04 du conseil communautaire du 25 juin 2020, qui délègue au Président l'exercice du droit de préemption urbain ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) 02317620S0085 établie par Maître Luc BONNET-BEAUFRANC, réceptionnée en mairie le 10 décembre 2020, concernant la vente de Madame XX et Madame XY pour l'usufruit, à Monsieur et Madame YY, des parcelles AY 0050, AY 0051 et AY 0058, sises 20 rue du Bois du Breuil à La Souterraine ;

Vu l'arrêté par délégation n° 20210119-01 portant délégation du droit de préemption urbain à la commune de La Souterraine, concernant la DIA 023176S0085 susvisée ;

Considérant que les parcelles objet de la DIA 023176S0085 susvisée sont situées à l'intérieur du périmètre de droit de préemption urbain ;

Considérant que, par arrêté susvisé, la commune de La Souterraine a reçu délégation du droit de préemption de la Communauté de Communes concernant la vente objet de la DIA susvisée ;

Considérant que l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme dispose notamment : « Les droits de préemption institués par le présent titre sont exercés en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des **actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1, à l'exception de ceux** visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels, à préserver la qualité de la ressource en eau, ou **pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement.** [...] » ;

Considérant, de surcroît, que l'article L300-1 du code de l'urbanisme dispose notamment : « Les actions ou opérations d'aménagement **ont pour objet** de mettre en œuvre un projet urbain, une **politique locale de l'habitat**, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels. [...] »

Considérant que, dès 2017, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour mener à bien sa politique locale de l'habitat, la commune de La Souterraine a souhaité identifier, sur le secteur du Bois du Breuil, une enveloppe de terrain en vue de la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble, destinée à la création de nouveaux logements et répondant à un objectif de densification ;

Considérant en conséquence que les parcelles AY 0050, AY 0051 et AY 0058, objet de la DIA susvisée ont été classées en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, couverte par une orientation d'Aménagement et de Programmation dénommée « OAP Bois du Breuil La Souterraine » et présentant des principes d'aménagement relativement précis : ouverture à l'urbanisation de la zone exclusivement dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble selon un phasage déterminé, principes de desserte viaire, principes d'aménagements paysagers, définition d'un nombre de logement à l'hectare, etc. ;

Considérant que le rapport de présentation du PLUi précise notamment que les zones AU situées sur la commune de La Souterraine ont pour objectif d'assurer et d'organiser le développement résidentiel du pôle urbain majeur de La Souterraine ;

Considérant par ailleurs que, sur le dernier lotissement communal, commercialisé en 2019 (Lotissement de La Jérarchie), seuls 6 lots sur 9 restent disponibles ;

Considérant qu'à ce jour, la commune de La Souterraine ne dispose d'aucune réserve foncière en zone AU ;

Considérant en outre que la commune de La Souterraine ne dispose pas de terrain de taille suffisante, en zone U ou AU du PLUi, pour pouvoir à l'avenir réaliser une nouvelle opération de lotissement d'habitation, de manière à maintenir sa politique locale de l'habitat dans les années à venir ;
Considérant que l'acquisition des parcelles AY 0050, AY 0051 et AY 0058, objet de la DIA susvisée, permettra à la commune de se constituer une réserve foncière en vue de la réalisation de lotissements communaux, afin de pérenniser la mise en œuvre de sa politique locale de l'habitat ;
Considérant que cette opération correspond aux objectifs définis par les articles L.210-1 et L.300-1 du code de l'urbanisme ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la préemption du terrain situé 20 rue du Bois du Breuil à La Souterraine, cadastré AY 0050, AY 0051 et AY 0058, d'une surface de 13 760 m², propriété de Madame XX et Madame XY pour l'usufruit, au prix (20 000 €) et conditions indiquées dans la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 10/12/2020 de Maître Luc BONNET-BEAUFRANC ;
- d'autoriser que cette acquisition fasse l'objet d'un acte notarié, aux frais de la commune ;
- d'autoriser le règlement de la transaction ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les décisions à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.




Monsieur LEJEUNE lève la séance à 21h05.

Table des délibérations de la séance

2021-01	Débat d'Orientations Budgétaires
2021-02	Subvention CCAS
2021-03	Construction d'un centre de secours à La Souterraine
2021-04	Adhésion Plante et Cité
2021-05	Marché de fournitures administratives et scolaires
2021-06	Création d'un poste de placier receveur
2021-07	Passation du contrat d'assurance statutaire des personnels stagiaires et titulaires IRCANTEC
2021-08	Convention CNRACL
2021-09	Modification des statuts du SDEC
2021-10	Convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
2021-11	Convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat des Energies de la Creuse et la commune de La Souterraine pour le projet de création d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur pour les bâtiments suivants : Mairie, Salle des Fêtes, Ancienne mairie, Saint-Joseph
2021-12	Convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques
2021-13	Convention de mise à disposition gratuite de locaux à M. le Procureur de la République
2021-14	Contrat de bail avec la DGFIP
2021-15	Enquête publique unique sur la demande présentée par le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe
2021-16	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019
2021-17	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019
2021-18	Adhésion Village Etape pour 2021
2021-19	Exercice du droit de préemption - DIA 02317620S0085 - Terrain sis 20 rue du Bois du Breuil à La Souterraine

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 / 01 / 2021
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
2	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
3	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
4	A	Monsieur	Julien	DELANNE	
5	A	Madame	Karine	NADAUD-MONTAGNAC	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Patricia	MOUTAUD	
8	A	Monsieur	Sébastien	VITTE	
9	A	Madame	Marie	AUCLAIR-DECOURSIER	
10	CM	Madame	Martine	ESCURE	
11	CM	Monsieur	Philippe	VIARD	
12	CM	Madame	Brigitte	CASTILLE	
13	CM	Madame	Nathalie	DONY	
14	CM	Monsieur	Dominique	KERSKENS	
15	CM	Madame	Catherine	RIGAUD	
16	CM	Monsieur	Régis	MATHIEU	
17	CM	Madame	Nathalie	HOANG	
18	CM	Madame	Sophie	MARNIER	

19	CM	Monsieur	Julien	BORIE	
20	CM	Monsieur	Victorien	VINCENT	
21	CM	Monsieur	Romain	VALADOUR	
22	CM	Madame	Mégane	LEPINE	
23	CM	Madame	Martine	BIENVENU	
24	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	
25	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	
26	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	
27	CM	Madame	Françoise	PUYCHEVRIER	
28	CM	Monsieur	Bernard	ALLARD	
29	CM	Madame	Isabelle	LEROY	